

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 27 septembre 2017



Présents (13)	Mesdames ABDALLAH, DAVID, HAMELIN, HELIOT, LÉGER, MEREAX, MEURIE Messieurs CALAIS, CAPRON, DUMONTIER, MARIE, PELVET, PETIT	
Absents (6)	Mesdames AMOURIQ, CHRIAA, Messieurs BUCARD, GAILLARD, MANCHON, MOUCHARD	
Pouvoirs (1)	Madame CHRIAA à Madame LÉGER	
<i>Quorum atteint (13 conseillers présents sur 19 conseillers en exercice). Nombre de suffrages exprimables : 14.</i>		
Début de séance : 20h35	Secrétaire de séance : Mme MÈREAX	Fin de séance : 21h45

1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mercredi 28 juin 2017

Le procès-verbal est approuvé.

Pour : 10	Contre : 1	Abstention : 3
------------------	-------------------	-----------------------

2 – DM n°1 Transfert sommes inutilisées en dépenses imprévues

Les opérations budgétaires suivantes sont approuvées

(absence provision suffisante FPIC & créances éteintes, 1ère partie montant pénalité prêt)

Budget Fonctionnement - Dépenses			
Chapitre	Compte	Désignation	Montant
22	22	Dépenses imprévues	-6 000,00€
14	73925	FPIC	+799,00€
67	673	Titres annulés	+1 700,00€
66	6688	Pénalités prêt	+ 3 501,00€

Pour : 10	Contre : --	Abstention : 4
------------------	--------------------	-----------------------

3 – DM n°2 Transfert complémentaire vers le chapitre charges financières

Les opérations budgétaires suivantes sont approuvées.

(2ème partie montant pénalité prêt)

Budget Fonctionnement - Dépenses			
Chapitre	Compte	Désignation	Montant
12	64162	Emplois d'avenir	-10 000,00€
11	60631	Fournitures d'entretien	-5 000,00€
11	6064	Fournitures administratives	-1 000,00€
11	611	Contrats de prestation de services ...	-2 500,00€
11	61521	Entretien de terrains	-1 000,00€
11	6156	Maintenance	-1 483,82€
11	6188	Autre frais divers	-2 000,00€
11	6226	Honoraires	-3 000,00€
66	6688	Pénalités prêt	+25 983,82€

Pour : 10	Contre : --	Abstention : 4
------------------	--------------------	-----------------------

4 – DM n°3 Régularisation suite à mise en place nouveau prêt CA (renégociation du taux)

Les opérations budgétaires suivantes sont approuvées.

(traces comptables du changement de prêt, ventilation des pénalités de prêt)

Budget d'Investissement - Recettes			
Chapitre	Compte	Désignation	Montant
16	166	Ancien prêt	+561 615,58€
16	1641	Emprunt	+591 100,40€

Budget d'Investissement - Dépenses			
Chapitre	Compte	Désignation	Montant
16	166	Ancien prêt	+561 615,58€
16	1641	Emprunt	+561 615,58€
204	2041582	Autres groupements bâtiments	+10 001,00€
23	2315	Installation matériel et outillage ...	+10 000,00€
21	2128	Autres agencements et aménagements	+5 283,82€
21	2158	Autres installations, matériel ...	+4 200,00€

Pour : 10	Contre : --	Abstention : 4
------------------	--------------------	-----------------------

5 – DM n°4 Transfert de charges d'immobilisations

Les opérations budgétaires suivantes sont approuvées.

(erreur d'affectation de compte pour le paiement de la part communale des travaux centre bourg)

Budget d'Investissement - Dépenses			
Chapitre	Compte	Désignation	Montant
21	2135	Installations générales, agencement ...	-420 000,00€
23	2315	Installations matériel et outillage ...	+420 000,00€

Pour : 10	Contre : 2	Abstention : 2
------------------	-------------------	-----------------------

6 – Mise en place d'un taux/m² pour la location des locaux de la Zone Artisanale

Délibération annulée faute d'éléments suffisants.

7 – Appel à projet - Lotissement sud

Débat à propos du projet d'appel à projet pour la construction d'un lotissement au sud de la commune entre les rues du 11 novembre et de Verdun.

Le conseil municipal :

- autorise l'EPFN à demander à l'État de céder les parcelles de terrains concernées,
- autorise Monsieur le Maire à publier le cahier des charges de l'appel à projet.

Pour : 14	Contre : --	Abstention : --
------------------	--------------------	------------------------

8 – Déclaration de bien immobilier en état d'abandon

Un bien immobilier (maison sur une parcelle de jardin) est à l'abandon depuis plusieurs années.

Le propriétaire du bien n'habite plus dans ce logement.

La loi (articles L2243-1 et suivants du CGCT) permet aux communes d'entamer une procédure "d'abandon manifeste de bien" afin de forcer le propriétaire à faire cesser cet état.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à entamer cette procédure.

Pour : 14	Contre : --	Abstention : --
------------------	--------------------	------------------------

Un procès-verbal de la séance plus complet sera diffusé après approbation lors du prochain conseil municipal.